





ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du marché : FOURNITURE DE CHARIOTS DE MANUTENTION MANUELS ET ELECTRIQUES POUR LE LYCEE PROFESSIONNEL A.

BERARD

Numéro de Marché: MAPA 2020-05

<u>Procédure</u> : procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

<u>Article 1 – Contacts</u>

1.1 - Autorité concernée

Le lycée professionnel Alexandre Bérard situé au 223, rue Alexandre Bérard à AMBERIEU EN BUGEY (01500) est représenté par le Proviseur, Monsieur Marcel BECHET.

1.2 – Personne désignée pour renseigner les entreprises

Le Directeur délégué à la Formation est le référent désigné : Monsieur Philippe KURDIAN (Tel : 06.70.26.66.79 / philippe.kurdian@ac-lyon.fr)

1.3 – Personne désignée pour renseigner les bénéficiaires des nantissements (article R. 2191-45 à R2191-47 du Code de la commande publique)

La personne désignée est le Gestionnaire comptable, Monsieur Raphaël ROUSSET (Tel : 04.74.38.01.99 / email : intendant.0010001w@ac-lyon.fr).

1.4 – Comptable assignataire des paiements

Acte d'engagement – MAPA 2020-05 POLE LOGISTIQUE – FOURNITURE DE CHARIOTS DE MANUTENTION MANUELS ET ELECTRIQUES AU LYCEE PROFESSIONNEL A. BERARD

Le Comptable assignataire est Monsieur Raphaël ROUSSET, Agent comptable du lycée professionnel Alexandre Bérard (Tel : 04.74.38.01.99 / email : intendant.0010001w@ac-lyon.fr).

Article 2 - Forme du marché et allotissement

Le présent marché concerne la fourniture de chariots de manutention manuels et électriques au lycée professionnel Alexandre Bérard.

Les produits seront conformes, en nature comme en quantité, à la description qui en est faite à l'article α

Le présent acte d'engagement signé par l'entreprise contractante et l'établissement à valeur contractuelle de droit public. Le marché doit être exécuté conformément aux exigences imposées par le présent document et son annexe.

Le présent marché public est un accord-cadre à bons de commande, conformément aux articles R. 2162-5, R. 2162-17 et R. 2162-18 du code de la commande publique et comporte un lot unique.

<u>Article 3 – Contractant</u>

Je soussigné,

NOM et PRENOM:
Agissant en mon nom personnel :
Domicilié à :
Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :
Inscrit au Registre du Commerce de
Sous le n°
Téléphone :
Agissant pour le nom et pour le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)
Au capital de :
Ayant son siège social à :
Immatriculée à l'INSEE sous le n° SIRET :
Inscrite au Registre du Commerce de
Sous le n°
Téléphone :

Désigné dans le marché, sous le nom "titulaire"

- Après avoir pris connaissance du présent Acte d'engagement et de ses annexes,
- M'engage à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues à l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique dans un délai de 8 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire du marché,
- M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 4 - Description de la prestation

L'entreprise titulaire du marché devra réaliser la fourniture conformément aux exigences figurant pour chaque article au BPU annexé.

La consultation couvre l'ensemble des véhicules et prestations associées (garantie pièces et main d'œuvres 2 ans incluse).

La fourniture des chariots s'effectuera conformément aux articles R. 2162-17 et R. 2162-18 du Code de la Commande publique.

Article 5 - Responsabilités

Le titulaire du marché prend à sa charge les risques de responsabilité civile découlant du marché qui lui a été confié. Il sera également assuré contre tous risques de détérioration des outils, pièces ou appareils divers, dont son personnel serait la cause au cours de ses interventions.

Article 6 – Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier les prix avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre recevable. Toutefois, si les offres sont économiquement satisfaisantes, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché sur la base des offres initiales.

Article 7 – Sous-traitance

En application de l'article L2193-4 du Code de la commande publique, la sous-traitance doit faire l'objet d'une acceptation par l'acheteur ainsi que d'un agrément de ses conditions de paiement. L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés conformément aux articles L2193-5 à L2193-7.

Article 8 – Durée du marché

En application de l'article L. 2125-1 du Code de la commande publique la durée de l'accord-cadre ne pourra dépasser quatre ans. Il est précisé que chaque chariot bénéficie d'une garantie de deux ans pièces et main-d'œuvre qui débute au jour de la livraison par la signature sans réserve par le lycée professionnel Alexandre Bérard d'un PV de livraison et de bon fonctionnement.

Article 9 - Types de prix

Le marché est à prix unitaires. Ceux-ci sont donnés par le BPU joint en annexe et les prix sont fermes pour la durée du marché.

Article 10 – Modalités de variation du prix

Sans objet.

Article 11 – Contenu des prix et modalités de règlement

Les prix s'entendent hors taxes. Les factures sont établies en les majorant des taxes applicables, conformément à la législation en vigueur le jour de leur établissement. La facturation est établie en triple exemplaire après vérification de la conformité et de l'état des fournitures.

Le paiement sera effectué par mandat administratif sur le compte bancaire du titulaire du marché dont les coordonnées seront jointes au présent Acte d'engagement.

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, l'utilisation du portail Chorus Pro est obligatoire pour toutes les factures adressées à une personne publique. Pour ce faire, les factures dématérialisées seront adressées au Lycée professionnel Alexandre Bérard et devront comporter outre les mentions réglementaires, la ou les informations suivantes :

- Mention obligatoire : Le numéro de SIRET, qui identifiera LYCEE PROFESSIONNEL ALEXANDRE BERARD en tant que destinataire de la facture : 19010001600012
- Le code service qui permettra de distinguer les différents services d'une même structure : ATELIER

Article 12 - Paiement

Les paiements sont effectués en euro.

Le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Si paiement sur un seul compte :

•	du compte ouvert au nom de :
	domiciliation:
	adresse:
	code IBAN :
	code BIC:

Joindre un RIB à l'appui de l'Acte d'engagement

Article 13 – Avance

En application de l'article R. 2391-12 du Code de la commande publique faisant référence à l'article R. 2391-1, aucune avance ne sera versée.

Article 14 – Contrôle sur site du respect des conventions OIT

Le titulaire s'engage à respecter ou à faire respecter les dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail et à faciliter, le cas échéant, le contrôle sur sites du respect des obligations et dispositions en matière de protection et de conditions de travail de la main d'œuvre employée, par un tiers dûment mandaté à cet effet par le pouvoir adjudicateur

Acte d'engagement – MAPA 2020-05 POLE LOGISTIQUE – FOURNITURE DE CHARIOTS DE MANUTENTION MANUELS ET ELECTRIQUES AU LYCEE PROFESSIONNEL A. BERARD

Article 15 – Affirmation sur l'honneur

J'affirme, sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup des interdictions énumérées à l'article R2143-3 du Code de la commande publique concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées à cet acte d'engagement.

Article 16 – Engagement du candidat
Fait en un seul original
ALe
Mention manuscrite "lu et approuvé"
Signature(s) du (des) candidat(s) (représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

Article 17 - Acceptation du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement	
A AMBERIEU EN BUGEY, le	
Le pouvoir adjudicateur,	

Article 18 - Notification du marché au titulaire (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

🔖 En cas de remise contre récépissé :	
Le titulaire signera la formule ci-dessous :	
« Reçu à titre de notification une copie du p	résent marché » :
Α	, le
Signa	ature du titulaire

Ს En cas d'envoi en LR AR :
Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire